



COMMUNE DE MONTCLAR
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



Madame le Maire de Montclar
A

Monsieur le Préfet de Région, préfet des
Bouches-du-Rhône
Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
Service connaissance, Aménagement Durable et
Evaluation
16, rue Zattara
CS70248
1331 Marseille cedex 3

Montclar le 31/10/2025
Par mail et LRAR

Objet : Recours gracieux relatif à la décision d'examen au cas par cas concernant le projet de remodelage de la piste du belvédère Arrêté n°AE-004323/KKP du 03/09/2025

Monsieur le Préfet,

Par la présente, la commune de Montclar forme un recours gracieux à l'encontre de la décision d'examen au cas par cas rendue en date du 03/09/2025, concernant le projet de remodelage de la piste du Belvédère.

Cette décision nous paraît devoir être réexaminée au regard des éléments complémentaires suivants, qui apportent des précisions techniques et environnementales substantielles.

1. Concernant les mouvements de déblais et remblais :
Le projet a été précisément quantifié et optimisé afin de limiter les déplacements de matériaux sur site. Les volumes de déblais et remblais sont équilibrés, ce qui réduit considérablement l'impact sur le milieu naturel et exclut tout risque de dépôt ou d'emprise excédentaire.

2. Concernant les risques de glissement de terrain :
Une analyse géotechnique complémentaire a été réalisée et atteste de la stabilité du terrain, les pentes concernées présentant un faible risque de mouvement de sol. Les aménagements prévus (profil en long et en travers, drainage adapté) permettent de garantir la sécurité et la durabilité de l'ouvrage.
3. Concernant la prise en compte des espèces et habitats protégés (PNA – Plans Nationaux d'Actions). Nous sommes en dehors de la zone.

Vous trouverez en annexe un mémoire en réponse par rapport aux différents éléments soulignés par les services.

Aussi, la commune de Montclar estime que le projet, ainsi ajusté et argumenté, ne justifie pas les conclusions initiales de la décision d'examen au cas par cas.

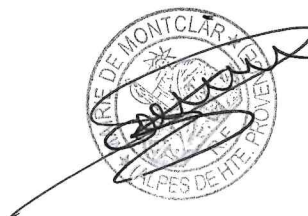
En conséquence, nous sollicitons de votre haute bienveillance le réexamen gracieux de cette décision, afin de permettre la poursuite du projet dans le respect des règles environnementales et de la sécurité publique.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Le Maire,

Madame Béatrice SAVORNIN



MAIRIE de MONTCLAR (04140) – Tél. : 04 92 30 92 00
mairie@montclar.fr
Du lundi au vendredi : 9h00-12h00/14h00-17h00
www.montclar.fr

